

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024**

Nombre de conseillers : **L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi vingt-deux novembre**  
Exercice : 12 **à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,**  
Présents : **s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel**  
Votants : **des séances, sous la présidence de Madame Chantal PESENTI,**  
**Maire.**

Présents : Mme PESENTI Chantal, Mme ROBERT Myriam,  
Mme IMBERT Franceline, Mr MICHAILLE Gérard, Mr MARC  
Sylvain, Mr AJASSE Eric, Mr CORBA Sébastien, Mr L'HOTEL  
Olivier

Date de la convocation :  
18 novembre 2024

Secrétaire de séance : Mme IMBERT Franceline

Date d'affichage :  
18 novembre 2024

Absents excusés avec procuration : Mr GERONDEAU Lucas

Absent excusé sans procuration : Mr TOLEDO Florent, Mme  
COURCIER Nadine, Mr DONNAT Jean-Marc

La séance débute à 20 h 05

Madame le Maire fait signer la feuille de présence.  
Madame Franceline IMBERT est nommée secrétaire de séance.  
Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du dernier compte rendu du conseil municipal du  
31 AOÛT 2024 qui est signé et approuvé.

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		

**DECISIONS MODIFICATIVES 3 ET 4**Décision Modificative n°3

Afin de régulariser le chapitre 012, il est prévu de procéder aux écritures suivantes :

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
012 / 6413	Personnel non titulaire I	23 000,00
<b>Total</b>		<b>23 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
65 / 65888	Autres	23 000,00
<b>Total</b>		<b>23 000,00</b>

**Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés :**

- De procéder au vote des virements de crédits, ci-dessus proposé, sur le budget de l'exercice 2024

Vote

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>9</b>		

Décision Modificative n° 4

La trésorerie de Bagnols sur Cèze nous demande de régulariser les chapitres 040 et 042  
La régularisation suivante est proposée :

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
040 / 280422 / OPFI	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	900,00
<b>Total</b>		<b>900,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
-------------------	---------------	----------------

10 / 10226 / OPFI / 27	Taxe d'aménagement	900,00
<b>Total</b>		<b>900,00</b>

**Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés :**

- De procéder au vote des Virements de Crédits, ci-dessus proposé, sur le budget de l'exercice 2024

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		

<b>SUBVENTION ASSOCIATION VERFEUIL EN CULTURES</b>
--

Madame le Maire dépose sur le bureau un courrier de l'association Verfeuil en Cultures demandant une subvention concernant l'année 2024. Après avoir pris connaissance des différents documents,

**Le Conseil Municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés :**

- **D'accorder une subvention pour le projet culturel d'achat de livres**

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

Mr MICHAÏLLE ne prend pas part au vote.

- **D'accorder une subvention d'un montant de 300,00 €.**

Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	3	

Mr MICHAÏLLE ne prend pas part au vote.

## BOX MEDICALE

Dans le cadre d'une future installation de box médicale, et dans l'attente des différentes étapes administratives relatives à cette installation, il convient, d'ores et déjà de lancer le permis de construire.

**Le conseil municipal après avoir pris connaissance du protocole décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide de déposer le permis de construire relatif à l'installation de la box médicale
- Autorise Madame le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		

## RACHAT BUNGALOWS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire d'acheter les bungalows de stockage pour la boulangerie. La Mairie est arrivée en fin de location et la boulangerie souhaiterait garder les modules, pour la partie stockage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide de déposer le permis de construire relatif à l'installation fixe des bungalows
- D'acquérir les bungalows
- Autorise Madame le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		

## OUVERTURE POSTES

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service et considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Assistance Territoriale Spécialisée Ecoles Maternelles
- Rédacteur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1. De créer à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 un emploi permanent à temps non complet sur le grade de : - ATSEM Assistance Territoriale Spécialisée Ecoles Maternelles  
- REDACTEUR
2. D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025
3. D'adopter le tableau des emplois ainsi proposés et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

### Vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9		

## CONVENTION EAUX PLUVIALES

Vu l'article 2 de la convention de Mutualisation de moyens humains entre la Mairie de VERFEUIL et l'Agglomération du Gard Rhodanien et notamment l'article 2 « *Durée de la convention et résiliation* » :

Vu l'article 4 alinéa 1<sup>er</sup> « *Missions de ces agents* » et l'alinéa 2 « *À l'entretien, au dépannage, et aux passibles intervention d'urgence, sur le réseau des eaux pluviales urbaines, et ses accessoires, de la commune.* » ;

Considérant que la commune de VERFEUIL souhaite intégrer le nouveau marché pour l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales de l'Agglomération du Gard Rhodanien à compter de la notification de celui-ci.

Considérant que la présente dénonciation concerne uniquement l'article 4 alinéa 2,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- QUE LA COMMUNE DE VERFEUIL intégrera le nouveau marché d'entretien de l'agglomération du Gard Rhodanien pour l'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales à compter de sa notification au titulaire,
- PREND ACTE que l'article 4 alinéa 2 de la convention signée le 11/04/2022 (en annexe) est abrogé,
- DIT que les autres articles de ladite convention sont inchangés,
- AUTORISE l'Agglomération du Gard Rhodanien à signer le marché d'entretien pour le compte de la commune de VERFEUIL,
- PREND ACTE que l'agglomération transmettra chaque année à la commune le rapport annuel d'exploitation du contrat d'entretien des réseaux d'eaux pluviales.

**Vote**

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
9		

**REGULARISATION CADASTRALE PARCELLE E 1100**

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un garage (attenant à une habitation) avait été construit, par un particulier, sur le domaine public et ce depuis plus de 30 ans. La situation n'a jamais été régularisée, mais lors de la vente du bien le vendeur s'était retrouvé confronté à ce problème.

Elle rappelle qu'en date du 7 juin 2024, une délibération, a été prise afin de pouvoir détacher du domaine public, les 26 centiares sur lequel est construit le garage. Cette parcelle est maintenant cadastrée sous le numéro E 1100.

Afin de régulariser la situation vis-à-vis du nouveau propriétaire, il est envisagé de lui vendre la parcelle A 1100.

Madame le Maire demande de bien vouloir délibérer sur la vente de la parcelle ainsi que fixer son prix de vente au m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Accepte de procéder à la vente de la parcelle A 1100

Vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	2	1

- On reporte la définition du prix de vente au m<sup>2</sup>.

QUESTIONS DIVERSES :

1 : Travaux sécurisation du village (amendes de police)

- Un projet a été instruit et approuvé par le Conseil Départemental, avec une subvention « amendes de police » de 10 225.63 €  
Traversée de Faveyrol, avec mise en place de miroirs pour les personnes sortant de la Départementale  
Traversée de Faveyrol : afin de faire ralentir les véhicules, pour protéger les enfants allant au bus, une expérimentation avec des chicane va être mise en place  
Chemin d'Orengue, sécurisation de l'accès aux riverains  
Chemin du Pijoulas/Rue de l'école : afin de sécuriser l'accès au chemin du Pijoulas, un rétrécissement de la route va être expérimenté.  
Les projets représentent un montant de 17 000 €, les devis vont être relancés pour prévoir les travaux début 2025.

2 : Coupe de bois ONF (pins malades)

L'ONF a lancé un appel d'offres afin de réaliser la coupe par un bouscatier, mais aucune réponse.

Un bouscatier s'est proposé pour 300€, afin de couper les pins malades et de garder les pins, mais en respectant la coupe et la forêt.

Un appel aux bouscatiers va être réalisé pour s'occuper de cette coupe de pins.

Une demande d'éco pâturage a été demandée dans cette parcelle de bois. La mairie va lui proposer une convention avec une définition des parcelles et des animaux.

3 : Travaux finalisation appartement d'urgence (mairie)

Les employés municipaux vont finaliser les travaux dans l'appartement d'urgence (peinture, sol de la salle de bains).

La rédaction du bail va être établie.

4 : Travaux pour location Atelier relais

Les travaux prévus sont la réouverture de la porte, pour permettre la location de l'étage d'ici mars 2025. Des devis vont être réalisés pour la nouvelle porte.

5 : Gestion des eaux pluviales urbaines

Le projet de l'extension de la MARPA a mis à jour que la construction était prévue sur le bassin d'infiltration des eaux pluviales. Une remise à jour du projet est en train d'être réalisée afin de gérer les eaux pluviales, qui va être validé par l'agglomération et la DDTM.

6 : Bilan cérémonie 11 novembre avec l'école

La cérémonie a rassemblé beaucoup de monde, avec la venue des enfants de l'école et de leurs maitresses. Les enfants ont récité un poème de Paul Eluard et ont chanté la Marseillaise.

7 : Mise à disposition de locaux municipaux (garages) pour les associations

Les trois garages de la MARPA ont été mis à disposition de la commune, à la suite de leur rachat.

Un garage est occupé par le Comité des Fêtes.

Une fois les travaux de la MARPA terminés, les garages pourront être mis à disposition aux associations avec un projet de toilettes publiques PMR ou être loués à des particuliers.

8 : Convention eaux usées pour régulariser le passage de canalisations privées

Un modèle de convention a été demandé à l'agglomération, afin de régulariser le passage des canalisations privées et permettre de les recenser sur les plans communaux.

9 : Devis SAUR poteaux incendies + compteur eau atelier municipal

Deux poteaux incendie à changer (rue de l'école/croisement chemin du Pijoulas, croisement rue de la république/rue des vignes), les travaux sont programmés pour début d'année 2025.

Des devis sont en cours, avec notamment des bouches à clef enterrées.

10 : Affouage collectif

Un affouage collectif va être relancé, une étude avec l'ONF va être revue.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h10*

Secrétaire de séance



Madame le Maire  
Chantal PESENTI

